

**Séance du Conseil de Ville
du 21 mai 2007 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 4 / 2007**

1. Communications
2. Présentation de M. Yann Kerloc'h, manager de ville
3. Appel
4. Procès-verbal no 3 du 30 avril 2007
5. Questions orales
6. Développement de l'interpellation 3.01/07 - "Terrains industriels et développement économique : quelle gestion pour l'avenir ?", CS•POP, M. Jean Parrat
7. Développement du postulat 4.01/07 - "Quelle place sera réservée aux enfants à la ZARD ?", PS, M. Jean-François Rossel
8. Développement de la motion 5.01/07 - "Autoriser le stationnement dans la Cour du Château le dimanche jusqu'à 13 heures", PDC-JDC, Mme Yvonne Plumez
9. Développement de la motion 5.02/07 - "Rue de la Vauche en prioritaire", PDC-JDC, M. André Ackermann
10. Développement de la motion 5.03/07 - "Fonds de subventions pour la rénovation des façades et autres éléments liés des bâtiments dignes d'intérêt", CS•POP, Mme Marie-Claire Grimm
11. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et salue les membres présents. Il souhaite la bienvenue à M. Yann Kerloc'h, manager de ville, qui présentera ses activités au sein de la Municipalité de Delémont.

2. PRÉSENTATION DE M. YANN KERLOC'H, MANAGER DE VILLE

M. le Maire indique que M. Kerloc'h a débuté ses activités en juin 2006, au terme de la signature d'une convention entre l'**Union des commerçants**, l'**Association des commerçants de la Vieille Ville** et la Municipalité. Cet accord prévoit que le coût de cet engagement pour deux ans, se montant à fr. 120'000.-, vise premièrement à financer des animations en ville au niveau commercial et, deuxièmement, à attirer de nouvelles enseignes à Delémont. Il est pris en charge à raison de 50 % par la Municipalité et le solde par les commerçants. S'agissant du premier objectif, M. le Maire souligne que M. Kerloc'h est parvenu à réunir les deux associations pour planifier des activités sur l'ensemble du territoire de la ville, ce qu'il considère comme étant un élément positif. M. le Maire relève les manifestations organisées durant l'année écoulée, notamment les animations de Noël. Au terme de cette première année d'activité, M. le Maire souligne la satisfaction des commerçants et de la Municipalité s'agissant du travail accompli par M. Kerloc'h dont les objectifs ont été remplis. Pour la seconde année, M. le Maire informe que d'autres activités sont planifiées, notamment le concours des vitrines de printemps.

De plus, M. le Maire indique qu'une réflexion avec les partenaires est d'ores et déjà en cours quant à la prolongation de l'engagement de M. Kerloc'h, après juin 2008, et au financement de ses activités. A ce titre, des contacts ont été pris avec les autorités lausannoises qui ont récemment engagé un "City Manager". Des moyens importants sont consacrés à ses activités et une association a été constituée sous la forme d'une fondation. Pour le financement, la ville de Lausanne prélève une taxe auprès de chaque

commerçant, pratique admise au plan juridique et qui a été bien accueillie par les commerçants. L'instauration de cette taxe, affectée à la promotion et au développement du commerce, sera abordée sous peu avec les commerçants delémontains et il y aura lieu de déterminer si la participation financière de la Ville doit être maintenue.

Quant au second objectif du manager de ville, M. le Maire met en évidence la fermeture de certains commerces dans le quartier de la Gare, ce qui nécessite que la Municipalité se penche sur cette problématique. M. Kerloc'h n'a pas encore pu remplir cet objectif-là, du fait que les outils nécessaires n'ont pas été mis à sa disposition. En effet, la Municipalité doit prendre contact avec des commerces établis à l'extérieur du canton pour tenter de les attirer à Delémont, ce qui représente un travail de longue haleine.

M. Yann Kerloc'h, manager de ville, est licencié en géographie et en ethnologie de l'Université de Neuchâtel. Il a été engagé à la Municipalité après avoir effectué un stage au Service cantonal de l'aménagement du territoire. Collaborateur à 50 %, M. Kerloc'h indique que la structure est chapeautée par un comité directeur composé de sept personnes, soit M. le Maire et Mme Henriette Schaffter, représentant la Municipalité, de MM. Lab et Mauretti, représentant l'Union des commerçants, de MM. Facchinetti et Grünenwald, représentant l'Association des commerçants de la Vieille Ville, et de lui-même. Il souligne la difficulté de réaliser, dans leur entier, les cinq gros champs d'activités en travaillant à 50 %, raison pour laquelle des priorités ont été fixées, notamment, le développement des synergies avec les milieux actifs en matière de promotion et de développement économique, touristique et culturel de l'habitat et des loisirs. Des contacts pris avec l'Association Vieille Ville, Jura Tourisme, la Société d'embellissement, le CCRD, entre autres, ont permis la mise sur pied des animations de Noël qui ont rencontré un franc succès. M. Kerloc'h souligne que son travail a consisté à coordonner les animations et non à les organiser, ce travail ayant été réalisé par l'Association des commerçants de la Vieille Ville. D'autres manifestations sont prévues, comme la grande vitrine de printemps, Delémont-Plage et la Fête des terroirs suisses, notamment.

De plus, M. Kerloc'h informe de la mise sur pied d'activités permettant de fédérer l'ensemble des commerces de Delémont, concrétisée par des ateliers d'animations commerciales (ADAC), pour lesquels Delémont a été divisée en trois secteurs : ADAC Terre (Vieille Ville), ADAC Air (quartier de la Gare jusqu'à la sortie est de la ville) et ADAC Mer (Molière, Maltière, zone industrielle et ouest de Delémont).

Quant à la **recherche de nouveaux commerces pour Delémont**, M. Kerloc'h confirme que cet objectif n'a pas été prioritaire car une stratégie de promotion économique devait être élaborée. Toutefois, un groupe de travail, composé de M. le Maire ainsi que de MM. Jaquier et Kerloc'h, a été constitué. Il est chargé d'élaborer une stratégie visant l'ouverture de **commerces à Delémont**.

Revenant aux animations de l'année 2007, M. Kerloc'h indique que la **grande vitrine de printemps**, qui se déroule du 16 mai au 2 juin, est un jeu visant à mettre en valeur la grande diversité des produits disponibles à Delémont, à faire circuler la population dans toutes les zones commerciales et à promouvoir ainsi les commerces delémontains. Les commerçants ont donc remis des lots qui ont été répartis dans deux vitrines afin que la population puisse évaluer la valeur totale des vitrines. Les noms des gagnants seront annoncés pendant la Danse sur la Doux. Quant à **Delémont-Plage**, M. Kerloc'h informe qu'en Vieille Ville, un tournoi de football sur sable et diverses animations musicales auront lieu. A la Place de Gare, un tournoi de pétanque amateur sera organisé et à la Blancherie se déroulera un tournoi de beach-volley. Dans le secteur de la Maltière, des animations musicales et culturelles auront vraisemblablement lieu sur le Pont de la Maltière. Ce projet, dédié à la population et auquel les clubs de sport participent, a pour objectif de se divertir en milieu urbain et d'accentuer la qualité de vie durant une semaine à Delémont. C'est également une manière de promouvoir le sport et la culture.

En outre, en parallèle avec le Concours suisse des produits du terroir aura lieu la **Fête des terroirs suisses** en septembre, avec la collaboration des restaurateurs delémontains qui proposeront des soupers du terroir, en utilisant deux produits du terroir médaillés lors du concours de 2005. Ce projet symbolise une synergie entre une grande manifestation de la région et la ville de Delémont et vise à promouvoir des restaurants delémontains. Finalement, en décembre auront lieu les **animations de Noël** guidées par le calendrier de l'Avent, notamment St-Nicolas, la journée de solidarité, un million d'étoiles et la corrida, entre autres.

Revenant sur les ADAC, M. Kerloc'h relève l'importance de la participation des commerçants à la mise sur pied d'animations, raison pour laquelle il a créé ces ateliers, qui se réunissent une fois par mois. Le but des ADAC consiste à créer des espaces de rencontre afin de générer une bonne entente entre commerçants d'un même secteur, à faire émerger des projets, à intégrer les commerces qui ne le sont pas, à créer une plateforme d'échanges d'idées, de débats et de décisions, et être un canal important d'échanges d'informations.

En dernier lieu, M. Kerloc'h invite chacune et chacun à faire part à son entourage des différentes manifestations qui auront lieu.

M. Pierre Chételat, PLR, remercie M. Kerloc'h pour sa présentation. Il demande si le budget annuel de fr. 60'000.- sert également à financer les manifestations, comme Delémont-Plage, ou si d'autres fonds sont recherchés.

M. Yann Kerloc'h indique que sur les fr. 120'000.- pour deux ans, fr. 70'000.- représentent sa rémunération. Les fr. 50'000.- restants sont utilisés pour les animations. La Ville ne verse plus aucun montant pour le financement de manifestations. Pour Delémont-Plage par exemple, fr. 3'000.- sont nécessaires. S'agissant d'autres animations, M. Kerloc'h indique que des recherches de fonds sont nécessaires.

3. **APPEL**

40 membres sont présents.

M. Pierre **Tschopp**, président, Mme Anne **Froidevaux**, M. Pierre **Chételat**, Mmes Béatrice **Müller** et Juliette **Kohler**, scrutatrices.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Michel **Broquet**, Francine **Chollet**, Jean-Bernard **Deillon**, Françoise **Doriot**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Walter **Harris**, Michel **Hirtzlin**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Sébastien **Lapaire**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Joël **Plumey**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Rita **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Mehmet **Suvat**, Clara **Thentz**, Anselme **Voirol**, Pierre-Alain **Voisard**, Gérard **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. David Asséo est remplacé par M. Jean-Pierre **Kohler**
 M. Hubert Crevoisier est remplacé par M. Christian **Gugger**
 M. Jean-Yves Gentil est remplacé par M. Julien **Lesniak**
 M. Romain Godinat est remplacé par Mme Joëlle **Fasano**
 M. Romain Seuret est remplacé par Mme Marianne **Studer**
 Mme Andrée Stadelmann est remplacée par Mme Christel **Lovis**

Sont excusés

Mme Jeanne Boillat
 M. Alphonse Chèvre
 Mme Yeter Dincarslan-Ucar
 M. Christian Frésard
 M. Laurent Hennet
 Mme Sabine Jaquet
 M. Pascal Mertenat
 M. Giuseppe Natale
 M. César De Pasquale
 M. Philippe Rottet
 Mme Anne Seydoux
 M. Félix Vazquez

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
 - Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports

- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

4. PROCÈS-VERBAL NO 3 DU 30 AVRIL 2007

Le procès-verbal no 3 du 30 avril 2007, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

Rectificatif du procès-verbal no 3 du 30 avril 2007 :

6. MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL SUR LA MODIFICATION DU PLAN DE ZONES 1 "BÂTI" ET SUR LE PLAN SPÉCIAL N°69 "GOLF D E DOMONT"

Page 36

...

M. Jean Parrat, CS•POP, ... Ces derniers, selon lui, indiquent que la Bourgeoisie avait de toute manière l'intention d'abandonner l'exploitation des terres, propos que M. Parrat a entendus et lus dans des documents **des promoteurs. En sa qualité de Bourgeois de Delémont, M. Parrat affirme que de tels propos n'ont jamais été tenus à la Bourgeoisie.**

...

Il considère la ferme de Domont, **cultivant 43 hectares plus 4 loués**, comme étant largement viable, ...

7. CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 25'000.- CORRESPONDANT À LA PARTICIPATION COMMUNALE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE NORD-EST DE DELÉMONT

Page 47

...

Mme Clara Thentz, PS, rapporte ...

...

5. QUESTIONS ORALES

M. Anselme Voirol, id, revenant aux discussions de la dernière séance, souhaite connaître les prestations chiffrées effectuées par le personnel communal dans le cadre du plan spécial no 69 "Golf de Domont".

M. le Maire indique que M. Hubert Jaquier, urbaniste communal, a consacré quelque 220 heures à la mise au point des différents documents et au suivi de la procédure de planification de ce plan spécial. A cela s'ajoutent une vingtaine d'heures réalisées par la Chancellerie communale pour l'élaboration des documents destinés au Conseil de Ville, la préparation de la séance du Législatif ainsi que les documents en relation avec la votation populaire. Aucun autre service n'a été sollicité dans ce projet.

M. Anselme Voirol est partiellement satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC, revenant sur sa question orale relative aux **amendes infligées aux automobilistes**, informe que de récentes discussions lui ont appris que dans d'autres localités majoritairement de gauche se produirait une explosion des amendes d'ordre depuis le début de l'année, voire la fin de l'année passée. Il souhaite savoir si ce phénomène se produit également à Delémont. De plus, il demande s'il existe un comparatif

avec d'autres villes suisses ou romandes s'agissant des amendes pour excès de vitesse, attente dans les véhicules ou stationnement interdit. En outre, M. Baettig s'interroge sur l'effet réel de dissuasion que provoquent de telles mesures; il demande s'il ne s'agit pas là d'une manière de remplir les caisses de la Commune et si d'autres moyens existent pour se protéger contre les incivilités, comme par exemple un banc public des incivilités, un pilori des excès ou un hit-parade des récidivistes, pensant que la honte ou la culpabilité publique pourraient être plus efficaces pour obtenir un changement de comportement.

M. le Maire est d'avis que d'autres comportements mériteraient d'être verbalisés, comme celui d'amener son chien ou sa bicyclette dans la Salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville lors d'une séance de la Commission de gestion et de vérification des comptes. M. le Maire, sans pouvoir répondre aux questions de M. Baettig, indique que les recettes relatives aux amendes d'ordre n'accusent aucune augmentation excessive. Toutefois, les recettes peuvent être inférieures à celles réalisées en 2006 car cette année-là, divers parkings étaient fermés, ce qui réduisait les possibilités de stationnement. M. le Maire maintient que le problème de stationnement à la Gare doit impérativement être résolu et que les amendes demeurent parfois le seul moyen de faire réagir les automobilistes, étant donné que l'information ne suffit pas à les sensibiliser. M. le Maire affirme que le Conseil communal n'a aucune volonté d'améliorer la situation financière de la ville grâce aux amendes d'ordre. Il se féliciterait d'ailleurs de pouvoir constater que les contraventions incitent les automobilistes à adopter un comportement plus respectueux. Quant aux autres moyens de sensibilisation, M. le Maire admet que la photographie d'un automobiliste en faute, dont le numéro de plaque serait masqué, pourrait être publiée dans le D'lem Info à titre de mauvais exemple.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, rappelle les nombreuses interventions devant le Conseil de Ville, dans le *Quotidien Jurassien*, ou celles émanant du propriétaire du kiosque de la place de l'Etang, qui ont abouti à la construction de **toilettes publiques** aux abords de l'Artsenal. Toutefois, il semble que ces installations soient très souvent fermées, tout comme celles de l'Orangerie dans les jardins du Château, ce qu'elle regrette vu les investissements consentis. Elle se demande si du personnel de surveillance devrait être engagé.

M. André Parrat constate que le problème des WC publics en ville est toujours d'actualité. Concernant les **incivilités** en général, il indique s'être adressé à Mme la Mairesse de Tramelan, où une commission communale a été créée afin de traiter ce problème. De plus, il estime qu'un plan d'entretien et de fonctionnement des WC publics doit être réalisé. En outre, M. Parrat relève que depuis une année, un poste aux Travaux publics n'a pas été repourvu et qu'un auxiliaire vient d'être engagé pour six mois. Cet engagement permettra de reprendre certaines tâches momentanément abandonnées faute de personnel. Quant à la proposition de Mme Grimm, M. Parrat indique que cette tâche pourrait être assumée par le biais de **travaux d'intérêt général**, comme proposé par M. Philippe Ackermann dans sa motion. Ainsi, un groupe de travail débutera prochainement ses activités et réfléchira aux différents travaux qui pourraient être délégués à des gens dans le cadre de programmes d'occupation.

Mme Marie-Claire Grimm est satisfaite.

Mme Joëlle Fasano, PCSI, relève le mauvais état de la route de Rossemaison, qui présente de nombreux nids de poule et qui, par temps de pluie, provoque des éclaboussures sur les trottoirs adjacents, empruntés par de nombreux écoliers. Elle demande au Conseil communal s'il a connaissance de ce problème et ce qu'il compte faire pour le régler. Elle souhaite également savoir où en sont les travaux de prolongation de la route de la Communance, jusqu'au giratoire de Courtemelon.

M. André Parrat indique que la route de Rossemaison est une route cantonale, depuis l'entrée de la ville jusqu'au giratoire donnant accès à la RDU. Le Canton, qui a connaissance du problème, a indiqué à la Municipalité, par un courrier de mars 2006, qu'il entendait réaliser une étude circonstanciée soumise au Gouvernement pour la prochaine législature et que des travaux pourraient être entrepris selon les priorités. Quant aux trottoirs de cette même route, M. Parrat n'est pas à même de dire si leur entretien incombe à la Commune, renseignement qu'il transmettra à Mme Fasano après clarification avec son

service. Quant à la route de la Communance, M. Parrat souligne les nombreux travaux en cours à cet endroit, notamment la construction de bâtiments et la réalisation, cet été, de la piste cyclable avec le passage sous-voie. En l'état, la route ne pourrait être ouverte à la circulation. Cette ouverture se fera en collaboration avec le Canton, probablement à fin 2007.

Mme Joëlle Fasano est satisfaite.

Mme Francine Chollet, PS, met en évidence, à la place de la Gare, les détériorations du revêtement de la chaussée, bien que les travaux aient été achevés il y a deux ans seulement. En effet, les pavés se soulèvent depuis plusieurs mois, ce qui pourrait provoquer des accidents pour les piétons et les cyclistes. Elle souhaite connaître les dates des réparations ainsi que les organes qui prendront en charge les frais induits. Elle demande si des garanties existent et souhaite connaître leur durée de validité.

M. André Parrat admet la fragilité des pavés qui sont soumis à de trop fortes tensions dans ce secteur. De ce fait, le personnel des Travaux publics est appelé quotidiennement à vérifier l'état des pavés et à les remplacer en cas de nécessité. En outre, la maison **CREABETON MATERIAUX SA**, fournisseur, abandonnera ce secteur d'activité. Comme ce genre de pavés ne sera plus livrable, la Municipalité procédera prochainement à une mise en zone béton, comme ce qui a été fait entre la boucherie chevaline et La Poste, afin de séparer le parking des cars postaux de la route. M. Parrat indique que le crédit de la place de la Gare est encore ouvert. Dans tous les cas, aucun surcoût pour la Ville ne sera généré.

Mme Francine Chollet est satisfaite.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, relève que depuis la fermeture du magasin Sauvain en Vieille Ville, les vitrines de ce commerce sont devenues des supports d'affichage sauvage, de mauvais goût. Elle demande si le Conseil communal peut remédier à ce problème qui ternit l'image de la Vieille Ville.

M. le Maire, également d'avis que cet endroit n'a pas belle allure, indique qu'il s'agit toutefois d'un bâtiment privé. Il s'avère que certaines affiches sont apposées sans l'accord du propriétaire, comme c'est également le cas à la rue de la Préfecture, notamment. M. le Maire indique que la Police locale s'attèlera à la résolution de cette problématique, en verbalisant si nécessaire.

Mme Yvonne Plumez est satisfaite.

M. Yves Bregnard, PDC-JDC, informe du courrier d'avril dernier, transmis par l'**Association de défense des intérêts des pendulaires jurassiens** aux CFF, se plaignant de l'offre ferroviaire reliant le Jura et la ville de Berne. En dépit des copies de lettre adressées aux membres des Exécutifs cantonaux jurassiens et bernois concernés, à l'Association OUESTRAIL, ainsi qu'aux maires de Moutier et Delémont, seuls les CFF ont donné suite à ce courrier par un accusé de réception. M. Bregnard relève que depuis l'introduction de Rail 2000, les correspondances entre Berne et le Jura sont moins nombreuses, certaines ne sont pas assurées à Bienne sur le trajet Berne-Delémont et des attentes à Granges sont nécessaires. Parallèlement, une hausse générale des prix se produira en décembre 2007. M. Bregnard demande au Conseil communal s'il compte agir pour aider les pendulaires jurassiens.

M. le Maire rappelle que ce sujet a déjà fait l'objet de plusieurs interventions au Conseil de Ville, qu'il fait partie des préoccupations du Conseil communal, et qu'à plusieurs reprises, des discussions avec l'Etat jurassien ont eu lieu afin de coordonner les activités de chacun, le poids de Delémont n'étant pas suffisant pour obtenir des améliorations. Delémont est membre des deux associations citées par M. Bregnard. M. le Maire indique que ce sujet sera débattu avec des représentants des CFF que le Conseil communal rencontrera prochainement, en plus d'autres éléments visant l'amélioration des infrastructures mises à disposition par les CFF.

M. Yves Bregnard est satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, s'étonne d'une construction en béton en cours à la rue du Murgier, dans le nouveau lotissement de **Mexique-Ouest**. En effet, ce bâtiment est

très long et, selon elle, démesuré par rapport aux autres maisons familiales et choquant par son aspect. Aussi, elle demande si le plan spécial a bien été respecté dans ce projet. Elle souhaite également connaître les raisons pour lesquelles la construction d'un si grand bâtiment a été autorisée et demande si d'autres constructions de ce genre seront autorisées par le plan spécial.

Mme Renée Sorg indique que le plan spécial Mexique-Ouest, comme le prévoit le plan d'aménagement local, autorise la construction de maisons familiales d'une hauteur de 10 mètres et d'une longueur de 40 mètres maximum, ce qui autorise l'achat de plusieurs parcelles pour la construction d'habitats groupés. Dans le cas évoqué par Mme Grimm, il s'agit de deux propriétaires qui ont construit des maisons accolées. Le plan spécial a donc bien été respecté. De plus, pour le reste du quartier, Mme Sorg informe que des promoteurs ont déjà annoncé leur intention de construire de l'habitat groupé, pour diminuer les coûts de construction, de fonctionnement et du terrain. Elle admet qu'en l'état actuel, cette construction puisse choquer, ce qui ne sera plus le cas lorsque la végétation aura grandi.

Mme Marie-Claire Grimm est partiellement satisfaite.

6. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.01/07 - "TERRAINS INDUSTRIELS ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : QUELLE GESTION POUR L'AVENIR ?", CS•POP, M. JEAN PARRAT**

M. Jean Parrat, CS•POP, relève les objectifs de la **promotion économique**, notamment d'offrir des postes de travail et de distribuer des richesses qui généreront des dépenses dans la région, le paiement d'impôts et la domiciliation à Delémont ou dans l'agglomération. De l'avis de M. Parrat, la venue de nouveaux habitants à Delémont est également un objectif du **développement économique**. Selon lui, les méthodes du développement économique divergent selon des sensibilités politiques, de même que les priorités, notamment s'agissant de la redistribution des richesses créées grâce au développement économique. M. Parrat relève les limites du développement économique, en particulier la concurrence exercée entre certaines villes et villages, voire districts ou régions entre elles, pour attirer les entreprises.

De plus, s'agissant du développement économique, M. Parrat relève deux éléments qui l'interpellent dans le cadre de son activité professionnelle, d'une part de rechercher des postes de travail avec une valeur ajoutée assez élevée, d'autre part d'accueillir de nouvelles familles à Delémont. En ce sens, la ZARD est un projet paraissant très intéressant.

Ayant recentré son interpellation sur le secteur **Communance-Ouest**, M. Parrat souligne que peu d'entreprises se sont implantées ces dernières années dans les zones artisanales de Delémont, les plus récentes étant CLA et Humard SA qui a doublé sa surface de production. Imhof SA s'est également agrandie dernièrement et à la Ballastière, Gefco augmentera sa surface pour la seconde fois. En outre, Stratex et le Centre de tri des colis postaux se sont installés à la Communance. A ce propos, M. Parrat relève que ces deux entreprises exercent des activités de stockage qui prennent fin vers 10 heures. De plus, elles ne procurent ni habitants supplémentaires pour Delémont, ni places de travail supplémentaires, places de travail dont la valeur ajoutée est relativement faible, selon M. Parrat. Dans ce secteur, il souligne l'implantation de Simon & Membrez et, prochainement, de Willemin-Macodel. De l'avis de M. Parrat, ces entreprises offrent des postes de travail à forte valeur ajoutée mais elles n'attireront vraisemblablement pas de nouveaux habitants.

M. Parrat constate que les terrains encore disponibles à la Communance deviennent rares. De plus, ils présentent l'avantage d'être plats et à proximité immédiate de l'entrée de l'autoroute, tout comme la ZARD. A la Ballastière et sur le site de Von Roll, les terrains, dont certains sont réservés, ne sont pas plats et leur accessibilité est moins bonne.

Selon une annonce parue le 15 mai dernier, quelque 120'000 m² de terrain sont encore disponibles à Delémont pour l'industrie et l'artisanat, ce qui, selon M. Parrat, représente une petite superficie étant donné que les entreprises occupent de grandes surfaces de terrain, raison du souci de M. Parrat quant à l'avenir du développement économique à Delémont. Aussi, M. Parrat souhaite connaître les démarches que le Conseil communal

entend entreprendre pour valoriser certains terrains ou pour offrir les meilleurs emplacements à des entreprises qui ne font pas ou pas que du stockage et qui offrent des postes de travail à forte valeur ajoutée.

M. le Maire rappelle qu'avec l'adoption du plan d'aménagement local, des zones d'activités avec un profil ont été déterminées. Il s'agit de la Communance, pour l'implantation d'entreprises artisanales et industrielles dans un environnement pauvre en nuisances et créatrices d'emploi, de la Ballastière et du secteur de Von Roll, pour l'implantation d'entreprises engendrant des nuisances et nécessitant de grandes surfaces et la présence du rail, et le sud des voies, secteur réservé aux centres d'achat en priorité ou d'autres activités. La ZARD aura une vocation de parc technologique pouvant accueillir des entreprises à haute valeur ajoutée. Toutefois, d'entente avec les communes partenaires et le Canton, seules des entreprises provenant de l'extérieur du Jura pourront s'y installer.

S'agissant des entreprises ayant des activités de stockage, M. le Maire met en évidence les discussions ayant eu lieu avec Stratex quant à la stratégie de cette entreprise. A terme, selon les projections annoncées, un transfert de 28 postes de travail aura lieu dans les nouveaux locaux. Cette entreprise ne fera donc pas que du stockage. En outre, à l'intérieur du bâtiment, elle mettra à la disposition d'industriels des surfaces destinées à des activités économiques. Quant au déplacement d'entreprises villageoises à Delémont, M. le Maire souligne que la Ville n'exerce aucune activité de promotion économique endogène ou exogène. Cette tâche est réservée au Bureau cantonal de la promotion économique qui met la Ville en relation avec les entreprises qui souhaitent s'implanter à Delémont. Quant aux entreprises Simon & Membrez et Willemin-Macodel, M. le Maire relève qu'elles envisagent de développer leurs activités - avec, à terme, une augmentation des effectifs - et que les surfaces disponibles à Delémont faciliteront ces démarches. M. le Maire regrette que les villages voisins n'aient pu mettre à disposition de ces entreprises les terrains nécessaires. Toutefois, elles demeurent implantées dans le Jura malgré une offre intéressante d'implantation dans un autre canton adressée à l'une d'elles. M. le Maire admet que les collaborateurs de ces deux usines ne déménageront pas à Delémont mais il compte sur l'augmentation des effectifs qui générera peut-être de nouveaux habitants en ville. Par ailleurs, ces nouvelles implantations pourront être profitables pour les commerces et les restaurants delémontains.

Quant aux terrains encore disponibles à la Communance, une statistique du Service de l'urbanisme et de l'environnement révèle que des entreprises comme Simon & Membrez ou Willemin-Macodel, employant quelque 200 personnes, utilisent entre 15'000 et 16'000 m² de terrain, surfaces relativement importantes. Ainsi, à proximité de la Gare, 5'600 m² de terrain sont disponibles; une surface identique est disponible dans le pourtour immédiat de la Gare; à la Ballastière, 22'000 m² sont inoccupés et représentent essentiellement des terrains privés. Finalement, à la Communance, 85'000 m² peuvent encore être acquis. S'agissant de ce secteur, M. le Maire indique que le plan d'aménagement local prévoit déjà une surface complémentaire de 120'000 m² qui pourra être équipée moyennant un changement d'affectation qui devra être accordé par le Canton. De plus, les crédits nécessaires à la viabilisation de cette surface devront également être obtenus. Finalement, le sud des voies présente encore 17'000 m² de terrain disponible. De ce fait, sans tenir compte de la ZARD, où 150'000 m² de terrain seront mis à disposition, la ville présente encore un fort potentiel de développement pour les activités économiques, même si elle favorise les entreprises occupant peu de surface, afin de respecter les principes de développement durable.

S'agissant des moyens que le Conseil communal engagera pour mettre à disposition plus de terrains industriels accessibles aux entreprises qui ne pourront s'installer à la ZARD, M. le Maire répète ses propos, en ce sens qu'une réflexion sur une extension prochaine de la Communance sera entamée, visant à fournir 120'000 m² supplémentaires.

Quant à la politique du Conseil communal visant à s'assurer que les entreprises accueillies offrent des postes de travail en suffisance sans consommer des surfaces de stockage limitant la création de postes de travail, M. le Maire indique que ce sujet a été l'une des principales préoccupations du Conseil communal en début de législature. Il a arrêté, dans sa directive du 16 août 2005, huit critères, pour un total de 100 points, fixant la contribution à la viabilisation pour les entreprises s'installant dans le secteur Communance-Ouest. Ainsi, la contribution à l'équipement est déterminée au pro rata des points obtenus, 100 points annulant totalement la contribution. Les critères sont les suivants :

1. Nombre de postes de travail créés par m² de terrain utilisé; au maximum, 40 points peuvent être obtenus;
2. Nature de l'entreprise (industrie de pointe ou diversification des activités);
3. Perspectives de développement de l'entreprise;
4. Siège social de l'entreprise;
5. Conditions sociales offertes aux collaborateurs;
6. Contributions de l'entreprise au développement durable (recours au gaz naturel ou construction selon le standard Minergie);
7. Retombées fiscales de l'entreprise, selon qu'elle ait obtenu ou non une exonération fiscale du Canton pour 10 ans;
8. Domiciliation des directeurs et cadres de l'entreprise.

Après attribution des points, la participation de l'entreprise aux travaux d'équipement qui, pour ce secteur, se sont élevés à 1.5 million de francs, peut être calculée.

Quant à la politique de développement économique mise en œuvre par le Conseil communal pour offrir des terrains industriels à des entreprises sises hors de l'agglomération ou du canton, M. le Maire rappelle que la dernière entreprise implantée en zone industrielle est CLA, résultat du travail du Bureau cantonal de la promotion économique. Comme indiqué précédemment, les rôles entre Canton et Municipalité ont été répartis il y a quelques années. Ainsi, le Canton effectue la prospection économique endogène ou exogène, le rôle de la Ville consistant à soumettre des propositions d'implantation. Toutefois, M. le Maire se demande si cette politique est judicieuse. De plus, dans la perspective de l'ouverture de la ZARD, M. le Maire n'exclut pas que les communes partenaires se dotent d'outils propres au développement économique de la région. En ce sens, des discussions seront rapidement engagées avec le Bureau du développement économique pour déterminer les rôles de chacun dans le projet de la ZARD. M. le Maire met une fois encore en évidence l'objectif de la ZARD, qui consiste à aller chercher des entreprises à l'extérieur des frontières jurassiennes.

En dernier lieu, M. le Maire indique que des contacts sont en cours avec d'autres entreprises importantes susceptibles de s'installer à la Communance et qu'une stratégie relative à l'implantation d'entreprises dans la ZARD doit être déterminée.

M. Jean Parrat, CS•POP, est satisfait.

7. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.01/07 - "QUELLE PLACE SERA RÉSERVÉE AUX ENFANTS À LA ZARD ?", PS, M. JEAN-FRANÇOIS ROSSEL

M. Jean-François Rossel, PS, indique que ce postulat vise à lancer une politique de la petite enfance entre communes, Etat et partenaires privés dans la région, et en particulier à la ZARD. M. Rossel relève l'importance du besoin en crèches dans la région, l'intérêt de ces structures pour l'économie et la société en général, notamment en matière de promotion de l'égalité homme-femme, et le soutien de la Confédération quant à la création de places de crèches - auquel les communes ont, selon lui, peut-être peu recouru. A son avis, le coût de fonctionnement des crèches est souvent dissuasif pour certaines collectivités publiques et élevé pour les parents. De plus, négocier un financement équitable pour des crèches intercommunales serait un exercice nouveau, peut-être difficile, mais réalisable avec l'appui du Canton. Enfin, comme les besoins et ressources des différentes communes en matière de petite enfance sont inégaux, M. Rossel invite le Conseil communal à étudier l'installation d'une crèche dans la future ZARD. Il souligne le déficit démographique que subit le pays et l'intérêt pour l'économie suisse de permettre aux mères de continuer à exercer une activité professionnelle valorisante assez tôt, pour éviter de les écarter durablement du marché du travail et pour pouvoir bénéficier de leurs compétences souvent élevées, comme relevé par Avenir Suisse dans une étude.

En outre, M. Rossel met en évidence le fait que la hausse perpétuelle des loyers et des primes de l'assurance maladie ne permet pratiquement pas de faire vivre une famille avec un seul revenu, sans recourir à l'aide sociale. En ce sens, la garde d'enfants dans des crèches est, selon lui, une absolue nécessité. Aussi, l'implantation d'une institution de garde d'enfants dont l'un des parents travaille à la ZARD ou dans sa proximité serait un avantage pour les personnes et entreprises directement intéressées. De plus, cette innovation, déjà appliquée en région lausannoise, serait un projet pilote pour d'autres zones industrielles de Delémont, d'autres localités ou le Canton. Plusieurs communes seraient impliquées dans ce projet.

En dernier lieu, M. Rossel informe s'être basé, pour le développement de ce postulat, sur une motion du groupe radical déposée devant le Grand Conseil genevois. Il est d'avis qu'une majorité du Conseil de Ville se ralliera à ce postulat qui aurait pu être une intervention inter-partis.

M. Josy Simon informe que le Conseil communal accepte ce postulat. Il étudiera l'opportunité de contraindre les entreprises à créer ou financer tout ou partie d'une institution de garde d'enfants pour pouvoir s'implanter à la ZARD. Il se demande toutefois s'il est souhaitable de mettre un tel obstacle aux entreprises que l'on souhaite attirer dans cette nouvelle zone. Cependant, différents secteurs y sont prévus, comme l'aire de ravitaillement de l'A16 et d'autres équipements (hôtellerie, salles de conférence). Une structure d'accueil de la petite enfance pourrait être envisagée, si nécessaire.

M. Simon rappelle que le besoin en places de crèche est évalué par l'autorité cantonale et qu'aucune institution ne peut s'ouvrir sans son accord pour pouvoir bénéficier de subventions, ce à quoi la Ville ne peut renoncer. Pour la ZARD, le besoin sera évalué en temps opportun, en fonction de l'évolution des places de travail et des besoins des collaborateurs. La structure de l'institution (communale, intercommunale ou associative) devra également être déterminée.

En conclusion, M. Simon indique que son département suivra attentivement le développement de la ZARD, tout en estimant prématuré, à ce jour, de chiffrer les charges d'une telle structure ou d'élaborer des perspectives d'évolution des besoins.

M. Pierre Chételat, PLR, estime que l'accueil des familles est l'un des critères nécessaires pour que l'offre d'établissement des entreprises soit bonne, raison pour laquelle son groupe soutiendra le postulat. Toutefois, il souhaite que l'étude soit prise en charge non pas par Delémont mais par la société **innodel SA**, société gérant la ZARD, et que les coûts du projet lui soient attribués. De plus, l'étude devrait réunir l'ensemble des partenaires sociaux, c'est-à-dire les collectivités publiques de la ZARD, le Canton et les entreprises.

M. Jean-Bernard Deillon, PDC-JDC, doute que la présence d'une structure d'accueil pour la petite enfance soit un critère principal dans le choix de l'établissement de nouvelles entreprises. De plus, M. Deillon souligne les coûts engendrés par une place dans un crèche, s'élevant à quelque fr. 25'000.- par année, dont une partie devrait être supportée par les entreprises de la ZARD. Aussi, considérant les difficultés financières que rencontrent souvent les nouvelles entreprises à leurs débuts, M. Deillon craint que cette charge ne mette en péril leur rentabilité. Selon lui, la ZARD est un projet d'avenir pour lequel, à ce jour, aucun intéressé ne s'est annoncé. De ce fait, l'effort devrait être consacré à attirer les entreprises. Ce n'est qu'à leur arrivée que leur besoin en crèches pourrait être sondé. Considérant l'étude prématurée, le groupe PDC-JDC ne soutiendra pas le postulat.

M. Jean-François Rossel, PS, estime qu'il n'est pas prématuré d'aborder ce sujet. A son avis, il est nécessaire de fixer les bases de la zone industrielle et des places de travail mais également de considérer ce qui l'entoure. Il s'étonne de la position du groupe PDC-JDC, d'autant que l'Union suisse des arts et métiers et l'Union patronale suisse soutiennent de tels projets, associations qui admettent que concilier travail et famille dans les PME est possible et fructueux. M. Rossel répète que le Canton doit être intégré au projet, tout comme les communes partenaires de la ZARD.

M. Josy Simon estime que l'étude de l'implantation d'une crèche à la ZARD, en l'état actuel du projet, est importante, voire urgente. Il indique que le projet sera développé et étudié de manière approfondie.

M. Pierre Chételat, PLR, demande une suspension de séance.

DECISION : la séance est suspendue.

M. Pierre Chételat, PLR, est d'avis que les communes de la couronne delémontaine sont quelque peu réfractaires à Delémont, lesquelles localités estiment que Delémont leur impose ses décisions. Aussi, M. Chételat suggère de modifier le texte du postulat en précisant que le projet sera étudié et financé avec tous les partenaires de la ZARD.

M. Jean-François Rossel, PS, accepte cette modification.

DECISION : le postulat 4.01/07 - "Quelle place sera réservée aux enfants à la ZARD ?", PS, M. Jean-François Rossel, est accepté par 31 voix contre 6.

8. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.01/07 - "AUTORISER LE STATIONNEMENT DANS LA COUR DU CHÂTEAU LE DIMANCHE JUSQU'À 13 HEURES", PDC-JDC, MME YVONNE PLUMÉZ**

Mme Yvonne Pluméz, PDC-JDC, rappelle la décision du Conseil communal d'interdire le stationnement dans la Cour du Château le dimanche, dès 6 heures, afin de mettre en valeur le patrimoine architectural delémontain, ce qui a suscité des réactions à l'issue de l'assemblée de la Commune ecclésiastique. Selon Mme Pluméz, une année après son introduction, cette mesure, qui, selon elle, privilégie l'esthétique pour quelques touristes à une vie communautaire partagée par de nombreux Delémontains, ne convient toujours pas aux personnes se rendant à l'office de 10 h 15. Elle relève que les paroissiens sont également des contribuables et regrette qu'ils ne puissent bénéficier de la même égalité de traitement que celle accordée aux manifestations culturelles. Elle souhaite que l'interdiction de stationnement le dimanche matin soit annulée.

Mme Renée Sorg rappelle l'investissement de 7 millions de francs consenti par le peuple delémontain pour la rénovation du Château. Elle rappelle également les deux exceptions prévues dans cette mesure, qui sont probablement à l'origine des discussions récurrentes à ce sujet, pour les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, de 17 heures à 6 heures, ce qui, selon Mme Sorg, était peut-être une erreur du Conseil communal. Cette décision a été prise en raison de l'animation qui règne en Vieille Ville durant le week-end et qui rend le parking de la place de l'Etang insuffisant. Même si les autres parkings avoisinants devraient suffire, le Conseil communal a tenu compte de la situation particulière du week-end en Vieille Ville. Mme Sorg précise encore que ces exceptions ne sont en aucun cas liées à la localisation du SAS. Comme le stationnement dans la Cour du Château est ouvert à chacun, Mme Sorg estime qu'il y a égalité de traitement. Comme la Vieille Ville ne connaît pas la même affluence le dimanche matin, les possibilités de parcage en Vieille Ville ou à proximité sont largement suffisantes. De plus, les personnes âgées ou handicapées peuvent être déposées à proximité immédiate de l'église. Aussi, le Conseil communal refuse d'étendre le stationnement dans la Cour du Château jusqu'à 13 heures le dimanche matin.

M. Michel Broquet, PDC-JDC, confirme qu'aucune animation n'a lieu en Vieille Ville le dimanche matin, à l'exception des messes à l'église St-Marcel. Il admet que l'ouverture de la Cour du Château le dimanche matin pour le stationnement de véhicules n'est pas absolument nécessaire. Toutefois, il estime qu'à ce moment a lieu une activité culturelle importante et que le stationnement prolongé de véhicules aux abords immédiats de l'église réduit les places de parc pour les paroissiens, spécialement pour les personnes à mobilité réduite. De plus, contrairement aux propos de Mme Sorg, il estime que les possibilités de stationnement le dimanche matin en Vieille Ville ou à la place de l'Etang sont insuffisantes. En dernier lieu, il rappelle que le Château et l'église St-Marcel sont dus à l'ancien évêché de Bâle.

M. Jean-François Rossel, PS, s'étonne de l'incohérence du groupe PDC-JDC. En effet, ce groupe n'entre pas en matière au sujet des places de crèches et veut, par cette motion, favoriser l'utilisation de la voiture, ce qui va à l'encontre des discussions actuelles sur la couche d'ozone ou le développement durable. M. Rossel combattra cette motion, tout comme son groupe certainement.

M. Michel Broquet, PDC-JDC, s'agissant du postulat précédent, estime l'étude prématurée en l'état actuel du projet car elle induit des frais que son groupe ne souhaite pas. Toutefois, il pourrait le soutenir ultérieurement. S'agissant du stationnement dans la Cour du Château, M. Broquet est d'avis qu'il s'agit d'un problème immédiat et non d'une étude à mener.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, estime que la Cour du Château n'est pas un lieu de stationnement. Selon lui, les deux exceptions consenties par le Conseil communal, pour, à l'époque, rassurer les restaurateurs s'agissant du nouveau système de circulation en Vieille Ville, étaient une erreur. Il est d'avis que l'ouverture du lieu le week-end engendre un trafic supplémentaire qui ne respecte pas l'interdiction de circuler en Vieille Ville dès

21 heures, d'où l'aberration de ces exceptions. Comprenant la demande des paroissiens, M. Nicoulin souligne que les participants à la messe du dimanche matin sont de moins en moins nombreux, ce qui est lié à la pratique religieuse en diminution. Participant de temps à autre à l'office de 10 h 15, M. Nicoulin affirme qu'en arrivant 10 à 15 minutes en avance, les possibilités de stationnement devant l'église existent, tout comme en Vieille Ville ou à proximité. Pour cette raison mais également dans l'optique d'une suppression totale du stationnement dans la Cour du Château, le groupe CS•POP refusera cette motion.

M. Walter Harris, PCSI, rapporte que son groupe combattra cette motion, estimant que les trajets jusqu'à l'église, pour les personnes valides, peuvent se faire à pied. Pour les personnes invalides, M. Harris admet la problématique du stationnement. Toutefois, si elle est liée au manque de places de parc réservées aux personnes handicapées, M. Harris estime que la demande du groupe PDC-JDC doit être faite sous une autre forme.

DECISION : la motion 5.01/07 - "Autoriser le stationnement dans la Cour du Château le dimanche jusqu'à 13 heures", PDC-JDC, Mme Yvonne Plumez, est refusée par 18 voix contre 17.

9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.02/07 - "RUE DE LA VAUCHE EN PRIORITAIRE", PDC-JDC, M. ANDRÉ ACKERMANN**

M. André Ackermann, PDC-JDC, relève que le succès des transports urbains dépend essentiellement de la garantie des correspondances avec les trains, 80 % des utilisateurs empruntant également le train. M. Ackermann rappelle le concept de circulation de la navette, qui prend en charge les voyageurs à l'arrivée des trains de '20 pour effectuer son parcours et assurer la correspondance pour le départ des trains de '40. Toutefois, en raison du retard qu'accusent les trains à leur arrivée à Delémont, le temps de parcours de la navette doit être limité au maximum, afin de garantir les correspondances à la Gare et, surtout, d'éviter que les pendulaires soient amenés ou recherchés en voiture à la Gare, ce qui génère des embouteillages supplémentaires.

M. Ackermann précise qu'à certains endroits, le bus est retardé par la densité du trafic et les aléas urbains quotidiens. Il invite donc à réfléchir à cette problématique afin d'assurer la pérennité et le développement de la navette. Aussi, M. Ackermann propose que la rue de la Vauche devienne une route prioritaire par rapport à la rue du Stand, ce qui améliorera la fluidité de la circulation. Quant à la rue du Stand, M. Ackermann souhaite qu'une réflexion soit menée s'agissant des places de parc, sans pour autant demander leur suppression totale. S'agissant de la rue du Pont-Neuf, M. Ackermann relève que les camions accédant à la rampe du magasin Migros ont l'obligation de traverser la route en marche arrière, ce qui provoque un blocage de la circulation. A son avis, ce point devrait être examiné lors de l'octroi d'un permis de construire, considérant que les gros chantiers, qui débiteront prochainement dans ce secteur, perturberont également le trafic. En outre, l'accès au parking Migros pose problème pour les voitures arrivant depuis le rond-point de la rue des Moulins, car elles doivent céder la priorité aux véhicules arrivant en sens inverse, ce qui gêne également la circulation. M. Ackermann suggère également, comme demandé à plusieurs reprises, l'installation d'un miroir au carrefour du faubourg des Capucins et de la rue St-Michel.

Finalement, M. Ackermann relève que la navette actuelle est trop petite, qu'elle rencontre des problèmes techniques et qu'elle sera à moyen terme remplacée par un plus grand véhicule, donc moins maniable. Carburant probablement au gaz, il sera vraisemblablement moins performant et moins rapide.

Mme Renée Sorg rapporte l'acception, dans un premier temps, de la motion, considérant les 14 minutes seulement à disposition de la navette pour réaliser son parcours. Toutefois, après réflexion approfondie, le Conseil communal estime que la mesure prévue par la motion pourrait entraîner des problèmes de sécurité pour les cyclistes et les piétons. De plus, un changement de priorité à la rue de la Vauche pourrait engendrer un flux de circulation accru dans le sens route de Porrentruy - rue du Stand. Dans ces circonstances, le Conseil communal souhaite revoir le système de circulation dans le secteur, en incluant la RDU, et intégrer la mesure prévue dans le crédit-cadre "Mobilité douce" prévue dans ce secteur. Il propose donc la transformation de la motion en postulat et la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de mener l'étude, groupe auquel M. Ackermann participera. En dernier lieu, Mme Sorg précise que cette proposition ne vise pas à freiner l'étude mais bien

à étudier les conséquences d'un changement de priorité pour mettre en place un système de circulation adapté, surtout à la navette et aux utilisateurs les plus vulnérables.

Mme Françoise Doriot, PLR, indique en préambule que son groupe a préparé sa réponse tenant compte du fait que le Conseil communal acceptait l'intervention sous la forme déposée. Elle indique que son groupe n'est pas opposé à l'étude demandée par M. Ackermann. Toutefois, estimant que d'autres pistes que celles proposées par la motion méritent d'être explorées, Mme Doriot suggère la transformation de la motion en postulat, en demandant la création d'un groupe de travail inter-partis, afin d'étudier les alternatives.

M. Walter Harris, PCSI, acceptant une étude sur la circulation dans ce secteur, demande également la transformation de la motion en postulat, au vu de la problématique à étudier où plusieurs solutions pourraient être proposées.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, est favorable à la motion et au postulat. Il estime également que l'entrée du parking Migros mériterait d'être étudiée, par exemple en forçant les automobilistes à entrer dans le parking depuis le sud, ce qui les obligerait à emprunter le giratoire du Pont-Neuf. Partageant l'avis de Mme Sorg, M. Nicoulin craint que la mise en route prioritaire de la rue de la Vauche ne provoque un accroissement du trafic dans ce secteur. Aussi, il se demande si une priorité pourrait être accordée aux véhicules descendant la route de Porrentruy et s'engageant à la rue de la Vauche. S'agissant de la rue du Stand, M. Nicoulin accepte de revoir l'emplacement des places de stationnement mais en aucun cas leur suppression totale, estimant qu'elles régulent la circulation sur cette rue. Leur absence créerait un boulevard qui inciterait à des dépassements de vitesse. Quant au groupe de travail, M. Nicoulin estime non nécessaire de créer un groupe inter-partis mais un groupe de travail réunissant les parties directement concernées par cette problématique, auquel M. Ackermann participerait, qui représenterait les groupes politiques.

M. André Ackermann, PDC-JDC, se réjouit de l'accueil favorable réservé aux transports urbains et accepte la transformation de sa motion en postulat. Il précise toutefois que 14 minutes sont effectivement à disposition des chauffeurs de la navette, si les trains sont à l'heure. Ce n'est de loin pas toujours le cas et les chauffeurs attendent autant que possible l'arrivée des trains.

Mme Renée Sorg souligne les propositions émises, qui démontrent qu'un postulat est plus judicieux qu'une motion. Elle précise qu'en règle générale, des groupes inter-partis ne sont pas créés. Un groupe de travail, auquel participera M. Ackermann, sera constitué et les solutions trouvées seront présentées aux commissions concernées.

DECISION : la motion 5.02/07 - "Rue de la Vauche en prioritaire", PDC-JDC, M. André Ackermann, transformée en postulat qui portera le no 4.02/07, est acceptée à l'unanimité.

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/07 - "FONDS DE SUBVENTIONS POUR LA RÉNOVATION DES FAÇADES ET AUTRES ÉLÉMENTS LIÉS DES BÂTIMENTS DIGNES D'INTÉRÊT", CS•POP, MME MARIE-CLAIRE GRIMM**

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, regrettant le refus du Conseil de Ville de réintroduire un fonds de rénovation au budget 2007, informe être confrontée à des négociations lors de dépôts de projets de rénovation, en sa qualité de présidente de l'Association Vieille Ville. Selon elle, ce fonds permet au Service de l'urbanisme et de l'environnement d'obtenir des propriétaires qu'ils restaurent leur bâtiment en tenant compte des exigences de conservation du patrimoine, voire qu'ils corrigent les erreurs commises dans le passé.

Mme Marie-Claire Grimm relève que les rénovations des bâtiments anciens sont souvent plus onéreuses que celles d'immeubles récents. A titre d'exemple, elle cite un commerce établi en Vieille Ville qui a accepté, bien que non prévu dans son projet de réfection, de poser des socles en pierre sous les vitrines, au vu de la subvention octroyée par la Commune. Ce propriétaire est actuellement très content d'avoir réalisé les travaux selon les exigences de conservation du patrimoine. Comme le fonds de rénovation est épuisé, Mme Grimm estime qu'il serait bon de le réalimenter. Par ailleurs, d'autres projets de rénovation seront prochainement présentés, dont un qui, selon Mme Grimm, tient particulièrement à cœur de la population.

Quant à la transformation de la motion en postulat, Mme Grimm ne l'estime pas nécessaire, étant donné qu'elle ne concerne que l'introduction d'une somme d'argent dans le budget. Toutefois, en cas de réalisation rapide du postulat, elle acceptera cette proposition. En outre, Mme Grimm souhaite que cette somme de fr. 20'000.-, pour l'année 2007, soit réintroduite dans chaque budget de fonctionnement, ce qui représente, à son sens, une condition nécessaire à la préservation et l'amélioration du patrimoine bâti de la ville, non seulement en Vieille Ville mais également dans les autres quartiers du territoire delémontain.

Mme Renée Sorg confirme que ces subventions permettent, lors de réfections, d'inciter voire d'exiger des propriétaires qu'ils réparent les erreurs commises antérieurement. Toutefois, pour des raisons d'économie et de cohérence, Mme Sorg indique que le Conseil communal refuse cette motion. Cependant, vu l'accord de Mme Grimm, Mme Sorg suggère d'accepter cette intervention sous la forme du postulat - même s'il n'appelle aucune étude - étant donné que ce sujet sera repris dans le cadre du budget 2008. Mme Sorg ne peut affirmer que l'Exécutif acceptera la réintroduction de ce fonds. En cas de refus du Conseil communal, il appartiendra au Conseil de Ville, lors de la discussion sur le budget 2008, de soutenir la proposition de Mme Grimm.

M. Sébastien Lapaire, PS, sensible à l'entretien des bâtiments en Vieille Ville, est d'avis que le budget 2007 ne peut être remis en question, étant bouclé. Il souligne également le déficit des comptes 2006 qui dépassera les prévisions. Dans ces circonstances, le groupe PS ne soutiendra pas la motion, à moins qu'elle ne soit transformée en postulat ou que ce fonds soit réintroduit en 2008 seulement.

M. Gérard Wicht, PCSI, rapporte que son groupe n'acceptera pas cette intervention, sous quelque forme que ce soit, en raison du déficit des comptes communaux. De plus, il ne voit pas comment le Conseil communal pourrait dégager la somme de fr. 20'000.- avant la fin de l'année. Il espère également que le Conseil communal refusera la réintroduction de ce fonds en 2008.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, accepte la transformation de sa motion en postulat, de même que la réalimentation du fonds pour 2008.

DECISION : la motion 5.03/07 - "Fonds de subventions pour la rénovation des façades et autres éléments liés des bâtiments dignes d'intérêt", CS•POP, Mme Marie-Claire Grimm, transformée en postulat qui portera le no 4.03/07, est acceptée par 19 voix contre 17.

11. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées : 1 question écrite
1 motion
1 motion interne

La séance est levée à 21 h 35.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière communale :

Pierre Tschopp

Nadia Maggay

Delémont, le 8 juin 2007